



## COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2026 DELIBERATION DCS26\_03\_06\_10

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au Parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, sous la présidence de Thierry GALLARD, président du Syndicat.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	x		
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant	x		
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX, délégué d'Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 15

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoir : 1 de F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 26 février 2026

**OBJET : REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
(AP/CP) AU 6 MARS 2026**

**annexe : tableau de révisions des AP/CP au 6 mars 2026**

Vu la délibération DCS26\_03\_06\_09 du Comité syndical du 6 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Vu la délibération DCS25\_12\_12\_07 du Comité syndical du 12 décembre 2025 relative aux révisions des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) au 12 décembre 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de paiements des Autorisations de Programmes existantes pour être conforme aux inscriptions budgétaires 2026 et répondre au planning d'investissements futurs à réaliser,

Considérant la nécessité de créer une nouvelle autorisation de programme APP014 « Réhabilitation d'ouvrages, châteaux d'eau et bâches »,

Le Président rappelle que la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire, qui vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers prévisionnels de la collectivité à moyen terme.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- **Accepte les révisions des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP) telles que proposées en annexe ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

**Vote : 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA